

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL
DU 17.11.2016

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20H35

Jacques BROSSARD : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal et de désigner Claire RICHECOEUR pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Aucune opposition des membres du Conseil Municipal.

Jacques BROSSARD : J'ai les pouvoirs de Anthony TURGNÉ pour Jean-Pierre DIGET, Stéphanie AUBERT-BOUTET pour à Thierry RAMEAUX, Géraldine METAYER pour Christelle DE OLIVEIRA, Maryline JARRY pour Georges BERDOLET, JE.BERTRAND pour P.DOUBLEAU, J.COMPOSTEL pour S.MUSELLEC, F.ANDRE pour C.THORION, L.MICHON pour S.DALLET, CA.CHAVIER pour B.MOUZIN. et F.BOYER pour moi-même

Aucune opposition des membres du Conseil Municipal.

Jacques BROSSARD : Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal. Avez-vous des remarques ?

Aucune opposition des membres du Conseil Municipal.

Jacques BROSSARD : Concernant les décisions du Maire, avez-vous des remarques ?

Aucune opposition des membres du Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL 17/11/2016
 PROCES VERBAL
 JURIDIQUE
 17/11/2016

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				MONTANT
020				
020	10000	Comptabilité	01	Dépenses imprévues
13				
1326	10000	Comptabilité	01	Subv.équip.non transfets publ.locaux
				18 478,00
20				
2031	11000	Voirie	822	Frais d'études
				900,00
2031	11076	Pôle médical	511	Frais d'études
				400,00
2031	11400	Travaux écoles	212	Frais d'études
				5 330,00
2051	11530	Logiciels	020	Concessions droits similaires
				-6 630,00
21				
2151	11000	voirie	822	Travaux de voirie
				-18 478,00
21312	11400	Travaux écoles	212	Bâtiments scolaires
				11 320,00
21312	11400	Travaux écoles	211	Bâtiments scolaires
				-19 320,00
21318	11070	Bâtiments	020	Autres bâtiments publics
				3 000,00
21318	11070	Bâtiments	33	Autres bâtiments publics
				-6 200,00
21318	11070	Bâtiments	414	Autres bâtiments publics
				11 200,00
2183	11213	Matériel écoles	212	Matériel de bureau
				760,00
2183	11213	Matériel mairie	020	Matériel de bureau
				-12 260,00
2184	11213	Matériel écoles	211	Mobilier
				3 700,00
2184	11213	Matériel écoles	212	Mobilier
				7 800,00
45				
458106	11000	Voirie	822	Travaux pour compte de tiers
				16 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES				16 000,00
DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
040				
TOTAL DEPENSES D'ORDRE				0,00
DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
040				
TOTAL DEPENSES D'ORDRE				0,00
DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
041				
2111	11120	Achat de terrain	824	Installation réseaux de voirie
TOTAL DEPENSES D'ORDRE				0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				16 000,00
0,00				
458106	11000	voirie	=	arrêt bus Pasteur/Versaines
1326	10000	comptabilité	=	participation reprise chaussée RD125
comptes 20 et 21 = équilibrage des comptes				

INVESTISSEMENT				
RECETTES				MONTANT
45				
458206	11000	Voirie	822	Travaux pour compte de tiers
				16 000,00
TOTAL RECETTES REELLES				16 000,00
RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
040				
021	10000	Comptabilité	01	Virement section de fonctionnement
TOTAL RECETTES D'ORDRE				0,00
RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
040				
021	10000	Comptabilité	01	Virement section de fonctionnement
TOTAL RECETTES D'ORDRE				0,00
RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
041				
TOTAL RECETTES D'ORDRE				0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				16 000,00
458206	11000	voirie	=	arrêt bus Pasteur/Versaines

Ainsi,

Considérant que les changements envisagés sont indispensables à une bonne exécution du budget ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article unique : Approuve et adopte les modifications apportées en annexe, dans les conditions de vote du budget primitif.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

2 – Versement d’une subvention exceptionnelle à l’association sportive du Collège Gérard Philippe.

.....Rapporteur Christelle DE OLIVEIRA

Après avoir remporté le championnat départemental, puis en finissant 1ère au championnat académique d’Angoulême fin mai avec 246 points, 5 jeunes chauraisiennes : Typhanie ROBERT, Lucie GERARDIN, Ilyana ZOUGALI, Salomé ARNAULT et Mélissa OZTURK se sont qualifiées pour le championnat de France d’Athlétisme UNSS minimes qui se déroulait à Pau du 06 au 09 juin 2016.

Par délibération du 23 juin 2016, une subvention leur a été allouée.

Il convient de préciser que cette dernière doit être versée sur le compte de l’association sportive du Collège Gérard Philippe.

Ainsi,

Considérant que ces jeunes filles contribuent par leurs bons résultats au développement de l’athlétisme sur la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article unique : Verse la somme de 350€ sur le compte de l’association sportive du Collège Gérard Philippe.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

3 – Remboursement de trop perçu pour l’accueil occasionnel de Chauray.

.....Rapporteur Christine MOSCHENI

Il convient de corriger une erreur de facturation relative à l’accueil de type occasionnel (halte-garderie) de l’enfant de M. et Mme BOUCHET Jimmy aux Petites Bouilles pour le mois de juillet.

En effet, un changement de situation familiale n’a pas été pris en compte.

Une facture de 456,55€ calculée sur une base horaire de 2,91€/H a été payée alors que le montant de base pour le tarif horaire de base à prendre en compte était de 2,42€ pour un montant global de 379,67€.

La différence de 76.88€ doit être remboursée.

Ainsi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article unique : Approuve le remboursement à monsieur et madame BOUCHET de la somme de 76.88€.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

4 – Dotations et subventions pour les groupes scolaires année 2016/2017

.....Rapporteur Sylvie MUSELLEC

La commission des affaires scolaires réunie le 12 octobre 2016 propose de maintenir le montant de la participation par élèves prévue l'année scolaire précédente.

1. Dotation pour fournitures scolaires :

Pour 2016/2017, la commission propose 61,50 € par élève.

La répartition entre les écoles se fait de la manière suivante :

☒ Jacques Prévert :	135 x 61,50 € =	8.302,50 €
☒ Primaire St-Exupéry :	362 x 61,50 € =	22.263,00 €
☒ Maternelle St-Exupéry :	262 x 61,50 € =	16.113,00 €

Soit un total de 46.678,50 €

2. Subvention pour classes dépayées, voyages, activités extérieures :

Pour 2016/2017, la commission a proposé 31 € par élève

La répartition entre les écoles se fait de la manière suivante :

☒ Jacques Prévert :	135 x 31 € =	4.185 €	(à verser à USEP 79 - Coopérative scolaire Jacques Prévert)
☒ Primaire St-Exupéry :	362 x 31 € =	11.222 €	(à verser sur le compte des classes dépayées de l'école primaire St-Exupéry)
☒ Maternelle St-Exupéry :	262 x 31 € =	8.122 €	(à verser sur le compte de la Coopérative scolaire de la Maternelle St-Exupéry)

Soit un total de 23.529 €

En récapitulatif : - le coût par élève s'élève à 92.50 €

- le coût global à 92.50 € x 759 = 70.207,50 €

Ainsi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article 1 : Fixe les dotations et subventions dans les conditions exposées ci-dessus.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 011, articles 6067 et 6574.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

5 – Subvention pour la réalisation de spectacles de Noël aux écoles

.....Rapporteur Sylvie MUSELLEC

La commission des affaires scolaires réunie le 12 octobre 2016 a proposé, comme en 2015, de conditionner l'octroi d'une subvention de 550€ par école pour la réalisation de manifestations de Noël, à la remise de projets clairement identifiés.

La Maternelle St-Exupéry bénéficiera à ce titre d'une subvention de 550€ (à verser sur le compte de la coopérative scolaire de la Maternelle St-Exupéry).

Ainsi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 550€ pour Noël dans les conditions ci-dessus fixées.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65, article 6574, fonction 2.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

6 – Tarifs de la salle des fêtes pour 2017

.....Rapporteur Monique SAGOT

Comme chaque année, il est proposé de réactualiser les tarifs de la salle des fêtes.

La commission «jeunesse», réunie le 7 novembre 2016 propose les tarifs suivants pour l'année 2017 :

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS DE CHAURAY	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Vin d'honneur		2,00%
– 1 – Grande salle	220,00 €	224,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	66,00 €	67,00 €
– 2 – Demi-salle	110,00 €	112,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	66,00 €	67,00 €
-3 – Petite salle de 100 places	100,00 €	102,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	34,00 €	35,00 €
Repas, Bal et Loto		

- 1 – Grande salle	330,00 €	337,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	166,00 €	169,00 €
- 2 – Demi-salle	199,00 €	203,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	110,00 €	112,00 €
- 3 – Petite salle de 100 places	110,00 €	112,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	66,00 €	67,00 €
FORFAIT 2 jours		
FORFAIT 2 jours valable uniquement pour la location de la grande salle ou demi-salle + cuisine + salle 100places)	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Forfait avec la Grande salle	783,00 €	799,00 €
Forfait avec la demi-salle	596,00 €	608,00 €
ENTREPRISES DE CHAURAY		
Repas, Conférence ou autres		
- 1 – Grande salle	662,00 €	675,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	166,00 €	169,00 €
- 2 – Demi-salle	397,00 €	405,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	166,00 €	169,00 €
- 3 – Petite salle de 100 places	133,00 €	136,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	66,00 €	67,00 €
FORFAIT 2 jours		
FORFAIT 2 jours valable uniquement pour la location de la grande salle ou demi-salle + cuisine + salle 100places)	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Forfait avec la Grande salle	1 159,00 €	1 182,00 €
Forfait avec la demi-salle	895,00 €	913,00 €
PERSONNES ET ENTREPRISES EXTERIEURES		
Repas ou autres		
- 1 – Grande salle	1 072,00 €	1 093,00 €
Forfait cuisine - vaisselle	214,00 €	218,00 €
- 2 – Demi-salle	536,00 €	547,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	214,00 €	218,00 €
- 3 – Petite salle de 100 places	214,00 €	218,00 €
Forfait cuisine – vaisselle	107,00 €	109,00 €
FORFAIT 2 jours (tarifs valable uniquement pour la location de la grande salle ou demi-salle + cuisine + salle 100places)		
Forfait avec la Grande salle	1 877,00 €	1 915,00 €
Forfait avec la demi-salle	1 324,00 €	1 350,00 €

FORFAIT Entretien à la demande (Après rangement et nettoyage (par les loueurs))	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Grande Salle	130,00 €	133,00 €
Cuisine	42,00 €	43,00 €
Demi Salle Côté Hall et Scène	88,00 €	90,00 €
Demi Salle Avec Hall	106,00 €	108,00 €
Salle 100 Places	39,00 €	40,00 €
PRESTATION Dimanche	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Grande Salle	169,00 €	172,00 €
Cuisine	55,00 €	56,00 €
Demi Salle Côté Hall et Scène	114,00 €	116,00 €
Demi Salle Avec Hall	138,00 €	141,00 €
Salle 100 Places	51,00 €	52,00 €
FORFAIT Entretien à la demande (Uniquement après rangement sans aucun nettoyage (par les loueurs))	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Grande Salle	205,00 €	209,00 €
Cuisine	88,00 €	90,00 €
Demi Salle Côté Hall et Scène	145,00 €	148,00 €
Demi Salle Avec Hall	180,00 €	184,00 €
Salle 100 Places	85,00 €	87,00 €
PRESTATION Dimanche	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Grande Salle	267,00 €	272,00 €
Cuisine	114,00 €	116,00 €
Demi Salle Côté Hall et Scène	189,00 €	193,00 €
Demi Salle Avec Hall	234,00 €	239,00 €
Salle 100 Places	111,00 €	113,00 €
CAUTIONS	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Grande Salle	760,00 €	760,00 €
Cuisine	200,00 €	200,00 €
Demi-salle	380,00 €	380,00 €
Salle 100 places	150,00 €	150,00 €
TARIFS SPÉCIAL MANIFESTATIONS / SPECTACLES EXTÉRIEURS (A but lucratif)	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Grande Salle	662,00 €	675,00 €

SONO (location valable uniquement pour la grande salle ou demi-salle pour un loto ou une conférence)	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Tarifs associations ou entreprises Chauray	31,00 €	32,00 €
Tarifs associations ou entreprises extérieures	100,00 €	102,00 €

La vaisselle cassée ou perdue sera facturée. Tarifs vaisselle cassée :

VAISSELLE	Tarifs 2016 En € TTC	Tarifs 2017 En € TTC
Assiette plate	4,30 €	4,39 €
Assiette dessert	3,77 €	3,85 €
Chope petit modèle	1,59 €	1,62 €
Corbeille à pain	3,93 €	4,01 €
Coupelle	1,59 €	1,62 €
Couteau	1,79 €	1,83 €
Couteau à pain	19,67 €	20,06 €
Cuillère à café	1,02 €	1,04 €
Cuillère à soupe	1,59 €	1,62 €
Flûte	1,79 €	1,83 €
Fourchette	1,35 €	1,38 €
Légumier	13,75 €	14,03 €
Louche	4,92 €	5,02 €
Pichet	7,93 €	8,09 €
Sous tasse	2,76 €	2,82 €
Tasse à café	3,12 €	3,18 €
Torchon	8,91 €	9,09 €
Verre 8 cl pyramide	1,59 €	1,62 €
Verre 16 cl pyramide	1,59 €	1,62 €
Verre 19 cl pyramide	1,59 €	1,62 €
Verre 8 cl corolle	1,59 €	1,62 €
Forfait verres	24,10 €	24,58 €

Ainsi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article 1 : Approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Article 2 : Dit qu'ils seront appliqués à compter du 1er janvier 2017.

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget chapitre 70, article 7038, fonction 0.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

7 – Subvention exceptionnelle à l'association CCRP

.....Rapporteur Bertrand MOUZIN

L'association Chauray Cyclos & randonneurs pédestres a pour objet de promouvoir cyclotourisme, randonnée pédestres et vélo dans notre ville.

Après étude de son dossier de demande de subvention exceptionnelle par la commission sports et loisirs, monsieur le Maire propose d'accorder au Chauray Cyclos & randonneurs pédestres une subvention d'un montant de 450 euros (soit quatre cent cinquante euros) afin de les aider dans l'organisation du 40ème anniversaire du club.

Ainsi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article 1 : Approuve le versement de cette subvention de 450 euros (soit quatre cent cinquante euros) au Chauray Cyclos & randonneurs pédestres.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 6574, fonction 40

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

II – URBANISME

1 – Convention de transfert d'équipements communs avec la SARL les Jardins de la Pierre Allay

.....Rapporteur Georges BERDOLET

Conformément à l'article R431-24 du Code de l'urbanisme, la commune envisage en accord avec la société les Jardins de la Pierre Allay d'incorporer dans le domaine public communal des équipements communs créés dans le cadre de l'opération immobilière réalisée rue du Eugène VIGEE LEBRUN

Ces équipements sont localisés sur la parcelle BD 220 d'une superficie totale de 1 799m².

L'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique doit néanmoins faire l'objet d'un acte authentique, l'ensemble des frais correspondant étant à la charge de la société les Jardins de la Pierre Allay.

Ainsi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article 1 : Approuve le transfert de voies et d'équipement communs sur l'opération réalisée par la société les Jardins de la Pierre Allay

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique relatif à cette opération.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

2 – Transferts d'équipements communs dans le cadre de l'opération le Clos du Grand Puits

.....Rapporteur Georges BERDOLET

Conformément à l'Article R431-24 du Code de l'Urbanisme, la Commune envisage d'incorporer dans le domaine public les équipements communs créés dans le cadre de la construction du lotissement le Clos du Grand Puits

Parcelles concernées	Opérations/localisation	Superficie
AL 184	Clos du Grand Puits / Rue Roger GAROND	2014m ²
AL 168	Clos du Grand Puits / Rue Roger GAROND (espaces verts)	137m ²

L'acquisition de ces parcelles pour l'euro symbolique doit néanmoins faire l'objet d'un acte authentique, l'ensemble des frais étant à la charge du lotisseur.

Ainsi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article 1 : Approuve le transfert des équipements communs et alignement de voirie dans les conditions ci-dessus citées.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique relatif à cette opération.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

3 – Echange de terrains dans le cadre d'un permis d'aménager

.....Rapporteur Georges BERDOLET

Dans le cadre du permis d'aménager en cours d'instruction rue de l'Ancienne Cure, il est envisagé de réaliser un échange de terrain avec la SARL TERRIMMO.

Dans cette opération immobilière la ville va céder à la société TERRIMMO les parcelles suivantes :

Parcelles	superficie
AW 325	10m ²
AW 326	67m ²
AW 327	18m ²

La société TERRIMMO va céder à la ville les parcelles suivantes :

Parcelles	Superficie
AW 322	44m ²
AW 323	20m ²

L'ensemble immobilier acquis par la société TERRIMMO pour 310 000€ alors que l'estimation du Service France domaine était de 210 000€.

Il existe dans le cadre de l'échange un delta de 31m² que la société TERRIMMO accepte de payer à la ville une soulte d'un montant de 2124€ (68,5€/m²) correspondant au montant d'acquisition et non au montant de l'estimation du service France Domaine.

L'objet de cet échange est de permettre de faciliter la gestion des alimentations en gaz et en électricité des habitations des futurs administrés qui habiteront les parcelles desservies.

Pour la ville il s'agit d'une opération blanche pour la collectivité qui évite de surcroît la privatisation des voies d'accès à cette opération.

Ainsi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article 1 : Approuve le principe de l'échange de terrain dans les conditions décrites ci-dessus.

Article 2 : Dit que les frais d'actes et fiscaux liés à cette opération seront à la charge du lotisseur.

Article 3 : Dit que le Maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce relative à la conclusion de cette opération.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

III – MARCHES PUBLICS

1 –Avenant n°1 au Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de l'EHPAD de Chauray

.....Rapporteur Jacques BROSSARD

Par délibération du 10 décembre dernier, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de l'EHPAD Emilien BOUIN au groupement constitué par la SAS TRIADE (architecte), la SARL ECB (économiste), la SAS ATES (bureau d'étude structure), la SARL ACE (bureau d'étude fluides), la SAS GANTHA (acousticien), la SAS BEGC (cuisiniste) et le groupe étude Michel Nicolet devenu depuis la société SITEA CONSEIL (bureau d'étude VRD).

Le montant initial du marché était ainsi constitué d'un montant lié aux missions de base de 532 630€HT assis sur un taux de rémunération de 10,87% du montant estimatif des travaux de 4,9Md'€ dans le cadre du programme, auquel se rajoutait un montant forfaitaire de 189 188,50€ lié aux missions complémentaires (réalisation des plans d'exécution, ordonnancement et pilotage du chantier, mission d'étude sur le système de sécurité incendie, et mission dossier loi sur l'eau).

Conformément aux dispositions du cahier des clauses administratives particulières, le forfait de rémunération définitif de l'équipe de maîtrise d'œuvre intervient consécutivement à la fixation du coût prévisionnel définitif des travaux arrêté au niveau de la phase avant-projet définitif sur lequel le maître d'œuvre s'engage.

Ce coût a été fixé à 5 376 000€ HT soit une augmentation du montant prévisionnel des travaux de 476 020€ liés :

- à l'inclusion des dépenses de VRD (dont il n'était pas prévu initialement qu'elles soient réalisées dans le cadre du marché de cette opération) au sein du programme de travaux (+324K€)
- à la création de surfaces complémentaires (+ de 700m² depuis la phase programme et 247m² depuis que l'architecte a été retenu : 50m² en cuisine, 110m² en stock et 80 m² en plus pour locaux techniques, les 7m² représentant des circulations réparties sur l'ensemble du projet) suite aux échanges avec les équipes travaillant au sein de l'EHPAD, entraînant un renchérissement du coût du projet. (+152K€)

Il convient donc par voie d'avenant de modifier le forfait de rémunération de base de l'équipe de maîtrise d'œuvre et l'augmenter d'un montant de 51 743,37€HT.

Cette modification entraînant une augmentation du marché initial de plus de 5% (+7,17%), l'avenant doit au préalable être soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres.

Ainsi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant n°1 au Marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de l'EHPAD.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Article 3 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

2 – Résultats de la procédure d'appel d'offres passée pour les marchés publics d'assurance de la ville.

.....Rapporteur Jean-Pierre DIGET

La consultation sous forme d'appel d'offres, passé pour les marchés publics d'assurance de la ville s'est déroulée entre le 19 juillet et le 23 septembre dernier.

Le cabinet Consultassur a été missionné afin d'assister la ville dans cette procédure.

5 lots étaient soumis à appel d'offres :

Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes.

Lot n°2 : Responsabilité civile.

Lot n°3 : Flotte automobile.

Lot n°4 : Protection juridique.

Lot n°5 : Risques statutaires.

A l'issue de cette procédure et de la phase d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 15 novembre 2016 a décidé de retenir les attributaires suivants :

Identification des lots	Attributaires	Montant prévisionnel
Lot n°1 : Dommages aux biens	GROUPAMA	17 627€ TTC révisable au taux de 0,51€TTC/m ² de surface développée.
Lot n°2 : Responsabilité civile.	GROUPAMA	3 314€ TTC révisable au taux de 0,13%HT de la masse salariale.
Lot n°3 : Flotte automobile.	MAIF	19 574,92€ TTC révisable selon l'évolution du parc automobile et de l'indice SRA.
Lot n°4 : Protection juridique.	SMACL	1 226,09€ TTC dont 866,38 pour la protection juridique de la collectivité et 359,71€ pour protection pénale des agents et élus.
Lot n°5 : Risques statutaires.	CNP	96 311,09€ révisables au taux de 4,35 des rémunérations CNRACL

Ainsi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article 1 : Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

Article 3 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017.

Aucune observation des membres du Conseil Municipal

Question de Monsieur Christian LOUSTAUNAU :

Christian LOUSTAUNAU : Après les 2 accidents mortels devant le Temple, que comptez-vous faire, Monsieur Brossard ?

Jacques BROSSARD : Tout d'abord nous regrettons ces deux accidents très graves. Lorsqu'il y a un accident c'est qu'il y a une faute de commise, il y a un non-respect du code de la route et notamment des limitations de vitesse.

Il ne faut pas faire d'amalgame. Le premier a eu lieu en plein jour et le jeune conducteur aurait été ébloui par le soleil. Le deuxième s'est déroulé à la tombée de la nuit et les personnes touchées comme dans le précédent accident traversaient le passage clouté qui était bien éclairé. Le conducteur a lui aussi déclaré n'avoir rien vu.

Dans ces deux cas, la commune n'est aucunement mise en cause, elle n'est donc pas responsable. Nous sommes tout de même disposés à étudier d'éventuelle amélioration. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui. La commission travaux se réunira et fera des propositions.

Je trouve tout de même insidieuse, la manière dont la question est posée. Je vous rappelle que la responsabilité du Maire n'est pas engagée.

Christian LOUSTAUNAU : Je vais vous expliquer pourquoi la question est posée comme ça. Même si la commune n'est pas responsable juridiquement, nous, nous regrettons que vous n'ayez pas tenu compte des mises en garde des élus de "Chauray autrement".

Première mise en garde, dans le Chauray Info de juillet 2006, parole d'élus de "Chauray autrement":
« *Nous déplorons l'absence d'un plan de circulation dans le centre du bourg et la création près du temple d'un nouveau parking traversé par la route.* »

Deuxième mise en garde, conseil municipal du 1^{er} février 2007 :

« *Guy GIRAUDON : S'agissant du vote nous nous abstiendrons car une route départementale traverse le projet.*

Jacques BROSSARD : Concernant la départementale elle existait, elle existe et elle existera. Vous savez, tout parking débouche sur une voie.

Guy GIRAUDON : C'est sûr, mais pour les piétons ?

Jacques BROSSARD : Ce sera sécurisé.

Guy GIRAUDON : C'est votre projet.

Jacques BROSSARD : Vous continuez dans votre cohérence.

Christiane MAGRET : Oui.

Jacques BROSSARD : C'est bien ce que je me disais.»

Troisième mise en garde, conseil municipal du 26 mars 2009, concernant l'aménagement du centre bourg : « *Guy GIRAUDON : Nous craignons toujours des problèmes sécuritaires.* »

Quatrième mise en garde, conseil municipal du 28 mai 2009 :

« *Dominique PERRONNET : Nous sommes opposés à votre projet d'aménagement du Centre bourg, et notamment à ce parking qui sera situé de l'autre côté de la rue, et nous allons nous abstenir.* »

Si vous allez sur le site de Chauray autrement, il y a une photo avec le début des travaux avec la légende suivante : « *un nouveau point dangereux prend naissance : le parking du temple.* »

Globalement nous avons demandé à plusieurs reprises, je l'ai même fait en début d'année, lorsque Jean-Pierre DIGET nous présentait le budget dans le conseil municipal du 4 février 2016: « **Christian LOUSTAUNAU** : *Nous avons quelques observations. Dans le programme de voirie nous aurions préféré que l'on se penche sur les questions de sécurité, comme nous l'avions précédemment évoqué. En particulier la rue de Vauritard, qui reste toujours un danger. Lors d'une assemblée générale, il a été évoqué des questions de sécurité autour de la boulangerie et de la rue du Château Musset.* » La rue du Château Musset pour laquelle il nous aura fallu plus de 10 ans de pétitions et de rencontre pour avoir quelques travaux et elle n'est pas terminée, il manque encore des trottoirs.

Et je retrouve encore un courrier que je vous avais fait Monsieur BROSSARD qui date du 3 février 2006.

Nous avons également eu une sollicitation du président de la commission travaux, Jean-Pierre DIGET, en septembre 2015 où là on nous demandait si nous avons des idées. Et j'avais répondu dans un premier temps qu'il aurait fallu faire la rénovation des rues avec un classement en fonction des désordres qu'elles présentent. Or l'insécurité routière est bien le premier désordre qu'il faut traiter. Ensuite nous avons fait des propositions le 5 octobre 2015 :

- révision des passages piétons
- mise en place d'une zone à 30 kilomètres heure dans la partie centre bourg.

Tout cela montre malheureusement qu'il n'y a pas de politique de sécurité routière sur la commune. Il faudrait donc un plan de circulation qui intègre tous les agrandissements de la commune. Parce que lors du dernier conseil municipal nous avons évoqué un nouveau rondpoint dans le boulevard des Tilleuls, et nous avons vu à la place deux stops, nous sommes donc un peu surpris. D'ailleurs la nuit il y a des voitures qui s'en moquent royalement, donc on ne peut pas faire confiance, on le sait. Et on ne peut pas dire comme ça, je ne suis pas responsable, je n'ai pas entendu les avertissements et nous dire maintenant, on va étudier. On aurait aimé que dès le premier accident, la commission travaux se penche sur le sujet.

Jacques BROSSARD : Monsieur LOUSTAUNAU j'ai entendu toutes vos litanies et je comprends vos interrogations, mais est-ce que la commune a été mise en cause ? Nullement.

Elsa BELMONTET : Ce n'est pas une raison, pour ne rien faire.

Jacques BROSSARD : Je n'admets pas qu'on soit mise en cause et c'est ce que vous êtes en train de faire et je ne l'accepte pas. Si on avait été mis en cause par la Préfecture, par la Police, je comprendrais. Ce n'est pas le cas. Que l'on puisse améliorer, je veux bien. Je vous rappelle qu'une voie comme celle-ci existe dans d'autres communes et qu'il y a des passages piétonniers sur Chauray

Mariem FARJALLAH : Nous ne voulons pas vous mettre en cause ni vous ni la commune.

Jacques BROSSARD : Sur la réglementation, non.

Mariem FARJALLAH : Aujourd'hui l'administration ne vous met pas en cause, il faut donc faire des améliorations le plus tôt possible. Il ne faut pas attendre 10 ans pour que la commission se réunisse.

Elsa BELMONTET : On vous demande juste d'écouter ce que l'on vous dit, ce n'est pas parce que l'on fait partie de l'opposition que l'on s'oppose. On n'est pas l'opposition, on est la minorité. Tout ce que

l'on dit dans chaque commission c'est aussi pour faire évoluer la ville de Chauray. Là on estime qu'il y a deux accidents, d'accord la commune n'est pas responsable mais on ne peut pas laisser ça comme ça, ce n'est juste pas possible, sinon il faut aller voir la famille et dire, nous on est dans notre droit, donc désolé.

Jacques BROSSARD : Je tiens à vous dire que dans les deux cas je suis allé voir la famille.

Elsa BELMONTET : Je n'en doute pas une seconde, nous aussi on va sur le terrain, on va voir les chauraisiens et on entend des choses. Les gens veulent des réponses. Je ne sais pas si vous avez été sur Facebook, mais quand il y a eu la parution de l'article, ça été un déferlement, les gens trouvent cette zone dangereuse, ils ont peur de traverser. Il faut aussi écouter les chauraisiens. D'accord c'est aux normes, c'est beau, mais ce n'est pas sécurisé, la preuve en est il y a deux personnes qui sont décédées et une personne qui est grièvement blessé. Nous avons beaucoup d'idées, donc réunissez une commission. Ce n'est pas le tout de dire c'est sécurisé, c'est beau. Il faut faire en sorte qu'il n'y ait plus d'accident.

Jacques BROSSARD : Je vous ai dit que nous allons étudier toutes les propositions. Ce n'est pas parce que l'on va sécuriser davantage, qu'il n'y aura plus d'accident. Si une personne ne respecte pas la vitesse, on ne changera rien. La première des choses, c'est le respect du code de la route avant tout.

Elsa BELMONTET : Bien sûr.

Aucune autre observation des membres du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Fait à Chauray, le 17 novembre 2016

Le Maire,
Jacques BROSSARD